****

**INFO PANDÉMIE 2021 (Numéro 24)**

**RENCONTRE AVEC LE MSSS**

**19 février 2021**

**Présences :**

MSSS : Geneviève Poirier, Maria Magdalena

OPHQ : Ophélie Sylvestre et Valéry Thibeault

AQRIPH : Isabelle Tremblay

Autres organismes : COPHAN-FQA-SQDI

# Nouvelles du MSSS

Les directives sont en constante évolution. Le MSSS est à travailler de nouvelles trajectoires et nouveaux tableaux de gradation des mesures. Le MSSS regarde aussi ce qui se passe dans d’autres pays dont la Suède et la Belgique et va faire des recommandations aux autorités pour mieux soutenir les usagers, les familles et le réseau. Les résultats nous seront partagés.

# Priorisation vaccination

On espère que toutes les mesures qui sont en place vont s’assouplir avec la vaccination. La dernière priorisation des travailleurs de la santé a été publiée et plus particulièrement pour la priorisation des travailleurs des URFI et des milieux de vie. Le MSSS attend une réponse de la santé publique pour savoir si les usagers qui habitent ou fréquentent ces unités et milieux d’hébergement seront aussi priorisés pour la vaccination.

# Personnes ayant une trisomie

La santé publique au niveau fédéral a reconnu que les personnes ayant une trisomie sont des personnes en situation de vulnérabilité à prioriser pour la vaccination. Il est demandé au Québec d’emboîter ce pas.

# Soutien à domicile

Une directive est à venir dans laquelle va être ajoutée l’obligation de la prestation de services pour la prévention du déconditionnement.

# Soutien aux familles

Des travaux ont été réalisés concernant le programme de Soutien aux familles en contexte de pandémie. Une directive va être transmise au réseau la semaine prochaine. Ce sera une bonne nouvelle pour les familles qui n’ont pas pu dépenser toutes les sommes en 2020.

# Personnes handicapées en milieu hospitalier

Le MSSS a transmis des recommandations pour une prise en charge adaptée des personnes ayant une DP-DI-TSA dans les centres hospitaliers. Ces recommandations vont aussi être transmises aux directions DP-DI-TSA des établissements. En résumé, ce qui est demandé c’est qu’ils s’assurent que leur mécanisme fonctionne bien et que les réseaux sont efficaces pour accompagner et informer les personnes handicapées. Dans la plupart des centres hospitaliers ça va bien, mais un rappel à tous est fait pour s’assurer que tout fonctionne adéquatement.

# Exemption port du masque

Il y a eu des discussions, mais finalement, l’orientation d’obtenir un document officiel d’un médecin par exemple n’a jamais été retenue afin de ne pas engorger le système. L’idée d’un macaron pour identifier les personnes exemptées n’a pas été retenue non plus, car trop stigmatisante.

Ce qui a été demandé c’est que les gens fassent preuve d’ouverture et de compréhension. Que les personnes ou les familles expliquent la situation qui fait en sorte qu’une personne ne porte pas le masque. La santé publique n’a pas été plus loin qu’un appel à la tolérance pour les exemptions.

Puisqu’il n’y a aucune nécessité d’avoir un document, advenant le cas d’une problématique vécue dans une école, un transport ou ailleurs. Il est demandé de s’adresser aux autorités et au besoin le service individuel de l’OPHQ est aussi disponible pour accompagner les gens.

# OPHQ

Concernant les communications accessibles, le document sur la vaccination est en LSQ et ASL et une version simplifiée est en élaboration.

L’OPHQ a soulevé divers enjeux au MTQ concernant le transport pour la vaccination des personnes handicapées :

* Le déplacement des personnes vers les sites de vaccinations (problématiques au niveau des horaires de transport vs les horaires de vaccination, les départs et retours à heures fixes…)
* Le territoire de desserte selon les lieux de résidence (qu’il y ait les arrimages lorsqu.il est nécessaire d’avoir des déplacements hors territoire, permettre des exceptions pour la vaccination…)
* Les périodes d’attente avant et après la vaccination (prévoir des lieux pour ne pas que les personnes attendent à l’extérieur).

L’OPHQ évalue actuellement la possibilité de transmettre une note aux coordonnateurs des Transports adaptés et aussi que monsieur Daniel Jean, fasse des interventions publiques.

# Plan d’action santé et bien-être des femms

Le MSSS a publié en décembre 2020, un plan d’action pour la santé et le bien-être des femmes 2020-2024 disponible au lien suivant :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-730-01W.pdf>

Voir l’annexe 1 pour le tableau des actions prévues aux pages 61 et suivantes. Il y a des actions intéressantes générales et plus spécifiques pour les femmes handicapées, dont la 21.

Prochaine rencontre avec le MSSS, le 12 mars prochain.

Isabelle Tremblay

Directrice de l’AQRIPH

19 février 2021